



LES SERVITUDES T7 SUR LA COMMUNE D'EMERCHICOURT

**Servitudes d'Utilité Publique**

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**  
**D.D.T.M 59**

Approuvé par M. Ligne sousmaître 90 kv  
Azincourt - Mastaing

Date mise à jour : 15/01/2012  
par : 10010 - plan urbanisme, services, 59192 eur

Echelle : 1 / 5 000 m

Sources : Gestionnaire Servitudes  
(S) Gestionnaire PUI d'Ulp

Email : urbanisme@ddtm59.fr

**Légende**

- Limite communale
- Bâtiments

**AC1** Protection des Monuments Historiques  
Motte castrale avec basse - cour - lieu dit "AZINCOURT"

**I3** Protection des Canalisations de Transport de Gaz.  
100 m

**Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.**  
Arrêté du 4 Août 2006

**Bande de Servitude:**  
Détails des bandes Servitudes se rapprocher du Gestionnaire GRT Gaz

**Classement des Canalisations:**  
A = Régions Désertiques ou Montagneuses pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.  
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente supérieure à 4, calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté de 200 mètres, sans toutefois dépasser 40.

**B2 =** Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujéti aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.  
Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.

**C =** Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

**I4** Protection des Lignes Haute-Tension.  
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.  
1 Ligne souterraine 90 kv Azincourt - Mastaing

**I5** Produits Chimiques  
Protection des Conduites  
Azoduc Denain - Emerchicourt

**T1** Protection des Lignes Ferroviaires.  
Voie Ferrée : Ligne secondaire Emerchicourt - Aniche

**T7** Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.  
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aéroports de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niergnies

**INT1** Cimetière civil  
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

